

LE VIOLON

Paraît tous les samedis.

L'abonnement est de 50 cents par année, invariablement payable d'avance. Nous le vendons aux agents huit cents la douzaine. Toutes communications doivent être adressées comme suit :

LE VIOLON,
45, Place Jacques-Cartier,
MONTRÉAL.

H. BERTHELOT, RÉDACTEUR.

MONTRÉAL, 19 MARS 1887



LE PETIT BAPTISTE A QUEBEC.

Ladébauche et son petit Baptiste sont arrivés à Québec. Ils visitent les édifices du parlement quelques minutes avant l'arrivée du lieutenant-gouverneur.

Baptiste.—Poupa, regarde-moi donc cet homme-là comme il est drôlement habillé. Il a des culottes d'enfant et un habit à queue de morue. Pourquoi a-t-il un grand sabre au côté ?

Ladébauche.—Mon garçon, ce monsieur est le sergent d'armes. C'est lui qui maintient l'ordre dans la chambre. Si un membre se fâchait contre un autre et lui donnait des coups, c'est le sergent d'armes qui arrêterait le tapage et ferait un prisonnier du coupable.

Baptiste.—Est-ce qu'il va tirer son sabre tout à l'heure. J'ai hâte de voir s'il est bien reluisant ?

Ladébauche.—Le sabre du sergent d'armes n'est qu'un ornement. Il ne doit jamais le tirer, ni s'en servir contre qui que ce soit ; ça lui est strictement défendu, de crainte qu'il arrive quelque accident.

Baptiste.—Entrons donc dans cette belle chambre au fond du corridor. Quel est le monsieur qui est là ?

Ladébauche.—C'est l'honorable M. Marchand, l'orateur de la Chambre d'Assemblée. C'est le membre qui coûte le plus cher d'entretien. Il fait au moins \$1,600 par session, habillé, chauffé, lavé, éclairé et fourni de pièces et de babiche. C'est un chanceux.

Baptiste.—Regarde donc son chapeau, il est pointu et il se ferme comme un accordéon ?

Ladébauche.—Ce chapeau fait partie du costume de l'orateur.

Baptiste.—Je pense que c'est un chapeau de seconde main. Regarde donc comme il a les bords graissoux ?

Ladébauche.—Ce chapeau n'est pas neuf, mon fils, il a été porté déjà par le juge Wurtelle, par Taillon, Beaubien et Turcotte.

Baptiste.—Ils ont donc tous la tête pareille, ces messieurs-là, pour que le même chapeau leur fasse à tous ?

Ladébauche.—Le chapeau de l'orateur a été importé des vieux pays. Le gouvernement a décidé qu'un chapeau numéro six et sept huitièmes coifferait n'importe quel orateur canayen. Si le chapeau est trop large, on y fourre des libèches de journaux dans la bande. Lorsqu'un orateur a brossé son chien pendant toute la nuit, et lorsque la tête lui a enflé, son chapeau se trouve à lui faire du moment qu'il enlève le papier de la bande.

Baptiste.—En v'là t'y un gros tisonnier. Il est tout doré. Pourquoi l'orateur a-t-il ça

dans sa chambre. Est-ce pour fourgailler le poêle ?

Ladébauche.—Ce que tu appelles un tisonnier est la masse qui précède toujours l'orateur lorsqu'il entre dans la chambre. C'est le sergent d'armes qui la porte. Pendant la séance, la masse est déposée sur la table du greffier.

Baptiste.—La masse, c'est y pour masser quelqu'un ?

Ladébauche.—Non, mon garçon, la masse ne masse jamais personne. Ça représente la couronne d'Angleterre. La masse est toujours vénérée. Si quelqu'un l'enlevait de la table du greffier, la chambre ne pourrait plus siéger. Elle doit toujours être entretenue proprement et bien frottée. Lorsqu'on ne s'en sert pas, on la met à l'abri des mouches et de l'humidité, soit dans une caisse, soit dans la jambe d'un vieux pantalon. L'orateur ne doit pas s'en servir pour enfoncer des brochettes, ni pour tuer des mouches, parce que c'est un outil très-difficile à manier.

Baptiste.—L'orateur porte une espèce de robe d'avocat. Est-ce qu'il est habillé comme ça pendant toute la session ?

Ladébauche.—Non, mon fils, il ne la porte que lorsque la chambre est en session. C'est une robe de prix. Ça serait de valeur de tacher ça avec des gouttes de soupe, de sauce de rosbif ou de la graisse de rôti, c'est pour ça que l'orateur ne porte pas sa robe lorsqu'il se met à table. Il ne se couche pas avec parce que ça la friperait et il ne la met pas lorsqu'il va à un fricot, les gens pile-raient dessus et y feraient des accrocs.

Baptiste.—Qu'est ce que ça veut dire ? il paraît qu'il y a un remue-ménage du diable de ce côté.

Ladébauche.—Dépêchons-nous, nous allons voir ça, c'est le lieutenant-gouverneur qui arrive pour ouvrir les chambres. Vite, on va traverser la foule afin d'avoir une bonne place pour entendre le discours du Trône... Enfin, nous y sommes. Tiens, voici les membres qui entrent dans le conseil. Ecoute, le gouverneur parle.

Baptiste.—Pourquoi qu'on appelle ça le discours du Trône ?

Ladébauche.—Parce que le "speech" se prononce du haut du trône. Le trône, c'est ce beau fauteuil doré.

Baptiste.—Ce trône-là est-il neuf ?

Ladébauche.—Non, mon fils, c'est un trône de seconde main. C'est un vieux trône qui nous a été envoyé des vieux pays.

Baptiste.—C'est pas ben drôle le discours du trône. Y a-t-il des endroits dans ce discours qui font rire ?

Ladébauche.—Certainement, c'est là où le gouvernement parle de faire des économies. C'est comique, mais on ne doit pas rire devant le gouverneur.

Baptiste.—Ça prend-y ben du temps au gouverneur pour écrire un discours du trône ?

Ladébauche.—Le gouverneur n'écrit jamais le discours du trône. Il ne fait que le réciter.

Baptiste.—Qui est-ce qui a composé ce discours ?

Ladébauche.—C'est monsieur Mercier. Le premier ministre, dans le discours du trône, donne une idée au public de toutes les réformes qu'il se propose d'exécuter. Il y promet toujours plus de beurre que de pain.

Baptiste.—M. Mercier écrira-t-il aussi le discours du trône, l'année prochaine ?

Ladébauche.—Oui, il l'écrira pour la dernière fois.

Baptiste.—Pourquoi ça ?

Ladébauche.—Parce que les conservateurs ont décidé que les Rouges et les castors paqueraient ensemble pendant une année. Rien ne punira plus un parti politique que de passer douze mois sous la férule du Grand Vicair.

Baptiste.—Le Grand Vicair est donc bien fort, poupa, pour que le gouvernement ne marche pas sans lui ?

Ladébauche.—Sans lui, les Rouges ne seraient jamais au pouvoir à Québec. Le Grand Vicair le sait et il en profite pour dicter toutes ses volontés à Mercier. Si Mercier

kickait, les castors le feraient dégringoler de suite.

Baptiste.—Comme ça, Mercier est bon là pour une année ?

Ladébauche.—Qui, comme manière. Un accident peut arriver, on ne peut pas tout prévoir, et la cambuse se ferait démolir. Retournons à notre auberge. La semaine prochaine, je t'amènerai au parlement et tu assisteras aux débats. C'est là où tu riras à ton aise.

UN NOUVEAU CRIME

Le VIOLON vient de terminer la lecture du rapport annuel du chef de police Paradis pour l'année 1886.

A la page 25 du dit rapport il est dit dans la statistique des crimes que trois personnes ont été arrêtées au cours de l'an dernier pour "Refus d'entrer dans les auberges."

Les grands journaux comiques de Montréal ayant négligé de donner à leurs lecteurs un compte-rendu des procès de ces prisonniers, le VIOLON croit intéresser le public en lui fournissant les détails d'une de ces causes qui a été entendue en cour du recorder.

Le 24 juin dernier le nommé Oscar de Centmaisons a été arrêté par le constable Pincefort sous la prévention d'avoir commis le crime ci-haut mentionné. Le 25 il parut devant la cour et plaïda non-coupable.

L'accusation disait que le dit Oscar de Centmaisons avait malicieusement et de propos délibéré refusé d'entrer dans une auberge lorsqu'il en était requis contre la forme du statut fait et pourvu en pareil cas.

Le premier témoin à charge appelé Jean Filewski dit que pendant la journée du 24 juin il rencontra le prévenu sur la rue Notre-Dame, près de la place Jacques-Cartier. Il le salua et, après une conversation banale qui dura quelques minutes, il l'invita à entrer dans le chateau de Ramezay pour y prendre un verre de quelque chose. Le prisonnier refusa carrément malgré les instances les plus pressantes de la part du témoin. Comme le prisonnier allait s'éloigner le témoin le saisit à la boutonnière et voulut l'entraîner de force dans l'auberge. Le témoin appela la police et le constable Pincefort opéra l'arrestation du prévenu.

Transquestionné par l'avocat du prisonnier le témoin déclara que ce dernier ne donna aucune raison plausible pour motiver son refus.

Le prisonnier paraissait alors en bonne santé et jouissant de la plénitude de ses facultés mentales.

Le constable Pincefort en donnant son témoignage dit que le prisonnier refusa en sa présence d'entrer dans l'auberge au grand scandale des passants.

Le recorder passa la preuve en revue et s'adressant au prisonnier :

La cour, dit-il, en présence de ces faits ne peut arriver à d'autre conclusion que celle de votre condamnation. Le crime dont vous vous êtes rendu coupable est de nature à troubler la bonne harmonie entre les citoyens et à ruiner une classe de personnes qui versent annuellement des sommes considérables dans les coffres de l'Etat.

Je n'ai rien vu dans la preuve qui put atténuer votre crime.

Un témoin a juré positivement qu'il s'était déjà écoulé plus d'une heure depuis votre dernier repas et que par conséquent vous étiez parfaitement idoine pour prendre le coup qui vous était offert. Des personnes respectables qui s'intéressent à votre sort sont venues me parler en votre faveur. Elles ont dit que vous étiez un honnête homme, père de famille et que vous vous n'aviez jamais eu de démêlés avec la justice. Pour cette raison je mitigerai votre sentence en vous appliquant le minimum de la pénalité, mais souvenez-vous, prisonnier, que si jamais vous reparaissez devant cette cour pour le même crime, je vous infligerai la plus forte punition que me permet la loi.

Aujourd'hui vous aurez à payer une amende de \$5 ou à passer un mois dans l'Hôtel Payette.

Retirez-vous. Le suivant.

L'OMELETTE DE COURBET.

Le capitaine W. M. Wiley vient de publier dans le *Free Press* de Détroit, une aventure assez comique dont l'amiral Courbet a été le héros. Il prétend tenir ses informations d'un ami de l'illustre marin.

Il y a quelques années, Courbet n'était qu'un simple lieutenant de frégate.

Il avait reçu l'ordre d'explorer une partie de la côte occidentale de l'Afrique, près de Dahomey. Dans cette expédition, il était accompagné par une douzaine de marins.

Pendant plusieurs jours Courbet et ses hommes voyagèrent dans un désert où le règne animal n'était représenté que par des singes, des écureuils et du petit gibier, qui refusaient de se laisser pincer.

Epuisée par les fatigues et la famine, la petite caravane trouva un bon soir une hutte ombragée par une moisson luxuriante.

Dans cette hutte étaient trois négresses occupées des détails de leur toilette primitive. Les Français se concilièrent les bonnes grâces des naturelles en leur donnant des colliers et autres objets en verroterie. Le stratagème réussit si bien que quelques minutes après, les négresses leur présentèrent une dizaine d'œufs frais.

On cassa les œufs dans une poêle qu'on plaça sur le feu.

—Maintenant, dit Courbet, qu'allons nous mettre dedans. Il n'y a ici ni beurre, ni graisse, ni fromage ?

Un des matelots qui avait exploré la cabane, trouva une botte de champignons pendue à la muraille.

—C'est une véritable aubaine, fit le marin ; en cinq minutes, mon lieutenant, vous allez manger une omelette aux champignons des plus succulentes.

En un clin d'œil, les champignons furent cueillis et livrés au cuisinier improvisé qui les coupa par tranches et les maria aux œufs de la poêle.

Les négresses, en voyant qu'on avait enlevé ces dernières provisions, jetèrent des cris de détresse et se mirent à genoux devant les marins, les priant de leur rendre leurs champignons.

Ces prières furent vaines. La cuisson faite, le contenu de la poêle passa dans les estomacs des marins affamés.

Après ce festin les Français allaient prendre congé de leurs noires hôtes lorsqu'ils virent arriver cinq moricauds en état de pure nature. Ils s'élançèrent vers leur hutte en poussant des cris d'énergumènes. C'était le maître de céans accompagné de ses quatre fils.

Les femmes éclatèrent de nouveaux en imprécations et en sanglots. Elles indiquèrent aux nouveaux venus l'endroit d'où les champignons avaient été enlevés. Les sauvages comprirent immédiatement ce qui était arrivé. Ils brandirent leurs massues et s'avancèrent contre Courbet et ses amis.

Courbet ne perdit pas de temps. Il sortit son revolver et ses marins firent de même. Les nègres voyant qu'ils allaient être écrasés par leur nombre changèrent de tactique.

Le patriarche noir s'avança paisiblement vers les marins en marmotant quelques paroles en mauvais anglais.

Ce qu'il dit fut une révélation horrible.

Courbet était parmi une tribu de cannibales et ce qu'il avait cru être des champignons était tout simplement des cervelles humaines que la ménagère du chef faisait sécher au soleil afin de les conserver pour quelque fête de famille.

Courbet confessa plus tard que jamais il n'avait mangé une omelette aussi délicieuse.

Savez-vous pourquoi le courant des flâneurs intelligents suit toujours la grande rue St. Laurent ? C'est parce que c'est sur cette rue qu'ils trouvent le célèbre restaurant du Tonneau Rouge de MM. Jos. Gauthier & Cie. Dans les docks de Londres et dans les plus beaux hôtels de Paris on ne sert pas de meilleures liqueurs que celles que l'on trouve dans cet établissement. Le Tonneau Rouge est au No. 88 rue St. Laurent.